SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 14 mai 2026 (PV-CX720)
12h
Local 1119 Ringuet, UQTR

Présences
Professeur Pier-Luc Lajoie, président
Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail 1 (VPRT 1)
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux relations de travail 2 (VPRT 2)
Professeure Chloé Fortin Bergeron, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences
Professeur Philippe Caron, trésorier
Professeure Dima Safi, vice-présidente à la vie syndicale (VPVS) - AÉR
Professeur Loïc Boulon, secrétaire général – AÉR

Invité·es pour le point 6
Professeur Raphaël Proulx
Professeure Marianne Paul

Pier-Luc Lajoie préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX720-14-05-2026-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des réunions du 9 avril 2026 (PVCX718) et du 30 avril 2026 (CX719)
4. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
5. Correspondance et information
6. Invité·es - Comité bipartite – Dégagements d'enseignement pour la recherche
7. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
8. Négo 2027
9. Comité exécutif 2026-2027
    1. Calendrier syndical 2026-2027
    2. Signataires des effets bancaires
10. Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 28 mai 2026
11. Rapport des membres du comité exécutif
    1. Secrétariat général
    2. Trésorerie
    3. VPVS

4. VPAU
5. VPRT 2
6. VPRT 1
7. Présidence

12. Huis clos – Gestion des ressources humaines
    1. Horaire d'été
    2. Calendrier des vacances
13. Questions diverses
14. Date de la prochaine réunion régulière : 4 juin 2026
15. Clôture de la réunion

CX720-14-05-2026-01 Ouverture de la réunion

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits. Le quorum étant constaté, le président souhaite la bienvenue aux collègues à cette première réunion de l'année 2026-2027.

CX720-14-05-2026-02 Adoption de l'ordre du jour

La présidence de la réunion présente l'ordre du jour de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 720e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX720-14-05-2026-03 Adoption des procès-verbaux des réunions du 9 avril 2026 (PVCX718) et du 30 avril 2026 (CX719)

PV-CX718-09-04-2026

La présidence de la réunion présente le procès-verbal de la 718e réunion du comité exécutif tenue le 9 avril 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 718e réunion du comité exécutif tenue le 9 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité.

PV-CX719-30-04-2026

La présidence de la réunion présente le procès-verbal de la 719e réunion du comité exécutif tenue le 30 avril 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 719e réunion du comité exécutif tenue le 30 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité.

CX720-14-05-2026-04 Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs

La présidence de la réunion parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

PV-CX719-30-04-2026-04.4 Convention de don 2026-2030

La convention de don pour l'octroi de bourses a été signée par le Syndicat et la Fondation de l'UQTR. Elle sera en vigueur du 1er mai 2026 au 1er juin 2030.

CX720-14-05-2026-05 Correspondance et information

Le président indique que les retenues à la source du mois de mars et avril 2026 ont été payées.

- RAS mars 2026 : ARC : 4 463,18 $ & MRQ : 9 179,26 $
- RAS avril 2026 : ARC : 6 871,72 $ & MRQ : 14 106,16 $

CX720-14-05-2026-06 Invité·es – Comité bipartite – Dégagements d'enseignement pour la recherche

Les professeur·es Raphaël Proulx et Marianne Paul se joignent à la réunion pour présenter le point.

Les professeur·es Raphaël Proulx et Marianne Paul présentent les simulations sur trois années (2022-2023 à 2024-2025) des dégagements pour la recherche présentées au comité bipartite.

Ces simulations considèrent le financement externe et la (co-)supervision.

Les discussions portent sur un potentiel projet-pilote d'une année avant d'apporter le sujet à la table de négociation pour le renouvellement de la convention collective en 2027. Le conseil syndical sera consulté avant d'aller de l'avant avec un tel projet-pilote.

Le VPRT 2 contactera le doyen à la recherche et création, M. Jean-François Millaire, pour discuter d'une proposition de calcul des dégagements pour la recherche.

Les membres du comité exécutif remercient les professeur·es Raphaël Proulx et Marianne Paul pour leurs disponibilités et leur travail dans ce dossier.

CX720-14-05-2026-07 Chantier sur les structures de gestion académique

La VPAU assure le suivi des travaux liés au chantier.

Le 30 avril, le comité de déploiement s'est réuni afin, notamment, de revoir les documents à la lumière de la consultation de la communauté. L'équipe du Chantier a pris la décision de reporter l'entérinement des vice-rectorats adjoints, initialement prévu le 15 juin, indiquant qu'un travail supplémentaire devait être effectué afin de mieux faire connaître leurs rôles à la communauté. Les documents concernant les directions administratives ont également été revus afin d'écarter tout élément pouvant créer de la confusion quant au rôle devant demeurer de nature administrative (les éléments touchant à l'académique et à la pédagogie ont été retirés). Les membres du comité de déploiement ont aussi décidé de maintenir le statut de cadre des vice-doyens de faculté dès la création de celles-ci, à raison d'un seul vice-doyen par faculté.

Le Comité syndical Chantier s'est réuni le 6 mai afin de discuter des dernières décisions de l'équipe de déploiement. Le statut de cadre des vice-doyens a également été abordé.

Le 12 mai, l'équipe de projet sur les budgets de faculté s'est réunie. Des demandes ont été formulées par le comité : 1- Obtenir un portrait des pratiques des autres universités en matière de répartition des budgets aux facultés; 2- Obtenir un portrait des différents UBR (budgets des départements et paramètres servant à leur définition) déjà répartis dans les départements afin d'avoir un portrait plus détaillé des pratiques. Une nouvelle rencontre sera organisée en juin.

La VPAU indique que des résolutions départementales demandant le report ou le report partiel de l'entérinement des structures prévu le 15 juin ont été transmises par les unités suivantes : le Département de psychologie, le Département d'études en loisir, culture et tourisme, le Département des sciences de l'environnement et le Département des sciences comptables.

CX720-14-05-2026-08 Négo 2027

Une proposition de la structure de gouvernance de la négociation pour le renouvellement de la convention collective est discutée.

En plus d'un comité de négociation, prévu aux *Statuts* du Syndicat, la création d'un comité de soutien à la négo et un comité de mobilisation sont à prévoir.

CONSIDÉRANT le processus de renouvellement de la convention collective;
CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat (art. 9.1) portant sur la composition du comité de négo;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité de négo 2027 :

- Marc Beauregard, VPRT 2 (présidence);
- Chloé Fortin Bergeron, VPAU;
- Loïc Boulon, secrétaire général;
- Pier-Luc Lajoie, président (membre d'office);
- Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail.

Adoptée à l'unanimité.

Le président indique que la composition du comité de négo sera présentée aux délégué·es à la réunion du conseil syndical du 28 mai 2026.

Les membres du comité exécutif poursuivent leurs discussions sur le rôle de chaque officiers, officières et des deux conseiller·ères, ainsi que d'une ébauche d'un calendrier de travail.

CX720-14-05-2026-09 Comité exécutif 2026-2027

1. **Calendrier syndical 2026-2027**

Le CAU présente le calendrier des rencontres des différentes instances et comités du Syndicat. L'assemblée générale du 24 septembre 2026 se déroulera en comodalité à l'atrium de l'UQTR et sur Zoom.

Le comité exécutif tiendra deux journées de travail pour établir son plan d'action syndical et pour amorcer les travaux liés au renouvellement de la convention collective les 26 et 27 août 2026 dans un établissement extérieur à l'UQTR.

2. **Signataires des effets bancaires**

Le CAU indique, qu'à la suite des élections au comité exécutif et de l'entrée en fonction des nouveaux et nouvelles officières au 1er mai 2026, il faut apporter des modifications à la liste des signataires des effets bancaires du Syndicat.

CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat (art. 7.2h) ;

CONSIDÉRANT la résolution *CX699-10-04-2025-12* portant sur les signataires des effets bancaires pour l'année 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de nouveaux membres au comité exécutif du SPPUQTR ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu :
- de retirer la signataire Lyne Cloutier;
- de désigner Loïc Boulon, secrétaire général, Pier-Luc Lajoie, président, et Philippe Caron, trésorier, à titre de signataires des documents reliés à la trésorerie du Syndicat.

Adoptée à l'unanimité.

CX720-14-05-2026-10 Projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 28 mai 2026

Le président présente le projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 28 mai 2026.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS379)
4. Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec (votes)
5. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
    1. Suivi des travaux
    2. Position syndicale (vote)
    3. Privilèges professoraux
6. Négo 2027 – Renouvellement de la convention collective
    1. Rôles et responsabilités
    2. Structures de gouvernance
    3. Feuille de route sommaire
7. Comité bipartite – Dégagements d'enseignement pour la recherche
8. Tribune des délégué·es
9. Rapport du comité des relations de travail
10. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026 (PV-CS378)
11. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
12. Dépôt de documents
    1. Procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX718 à PV-CX719)
13. Questions diverses
14. Date de la prochaine réunion régulière : 10 septembre 2026
15. Clôture de la réunion

CX720-14-05-2026-11 Rapport des membres du comité exécutif

1. **Secrétariat général**
   (absence)

2. **Trésorerie**
   (absence – le président présente les dossiers)
   a. Présentation de l'état des résultats au 31 mars 2026 et au 30 avril 2026;
   b. Présentation de l'état des placements au 31 mars 2026 et au 30 avril 2026;

c. Le président présente le relevé des décaissements par dépôts directs effectués entre le 1er et le 31 mars 2026 (VP901 à VP914). Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.
d. Le président présente le relevé des décaissements par dépôts directs effectués entre le 1er et le 30 avril 2026 (VP915 à VP924). Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.

3. Vice-présidence à la vie syndicale
(absence)

4. Vice-présidence aux affaires universitaires
a. 27 avril : Rencontre préparatoire avec les professeur·es membres du conseil d'administration;
b. 29 avril : Rencontre avec les professeur·es membres du comité de déploiement;
c. 30 avril : Rencontre de l'équipe de déploiement;
d. 4 mai : Participation à la présentation du secrétariat général des candidats au poste de vice-recteur aux études et à la formation;
e. 5 mai : Présidence des rencontres entre le Syndicat et les deux candidats au poste de vice-recteur aux études et à la formation;
f. 12 mai : Rencontre de l'équipe Budget des facultés

5. Vice-présidence aux relations de travail 2
a. VPRT2-2023-01 – Éthique en recherche et règlement de premier cycle (*PV-CX718-09-04-2026-11.5.a*)
   - Un élément d'un cours a été jugé inapproprié par un comité d'éthique en recherche. Le professeur est en désaccord avec l'interprétation du comité.
     - ✓ Suspension de délais.
     - ✓ En attente du résultat de l'arbitrage dossier VPRT2-2025-02.

b. VPRT2-2026-02
   - L'employeur a retiré un dégagement de recherche à un membre alors que sa tâche est légitime.
     - ✓ Professeure rencontrée.
     - ✓ Demande d'explications à l'employeur à venir.

c. VPRT2-2025-02-G2022-03 – Surcharge de travail - enquêtes de l'employeur *(PV-CX718-09-04-2026-11.5.d)*
   - Des professeurs ont dû investir des heures pour se défendre pendant une enquête exhaustive en 2021.
     - ✓ Le 24 avril l'employeur demande l'abandon du dossier VPRT2-2023-01 comme condition à discussions futures.
     - ✓ Refusé.

d. VPRT2-2024-02 G2024-07 – Interprétation de l'article 10 de la convention collective et non-respect de l'article 10 de la convention collective *(PV-CX718-09-04-2026-11.5.f)*
   - L'employeur refuse diverses utilisations de cours en surplus de tâche. L'employeur ne respecte pas le droit des professeurs d'inscrire leur tâche dans leur formulaire et de la soumettre telle quelle à l'assemblée départementale (amendement au grief).
     - ✓ L'employeur a rejeté plusieurs décisions des assemblées départementales depuis.

e. VPRT2-2024-01 – Attribution des dégagements pour activités de recherche *(PV-CX718-09-04-2026-11.5.g)*

- L'annexe 5 de la convention collective prévoit la formation d'un comité bipartite pour discuter d'améliorations à la distribution des dégagements pour activités de recherche.
  - ✓ Recommandations au conseil syndical à venir.

f. VPRT2-2025-01 – Bureaux *(PV-CX718-09-04-2026-11.5.h)*
- L'employeur réclame la permission de passer outre l'article 23.04 a) qui prévoit un bureau privé à chaque professeur.
  - ✓ Le SPPUQTR attend des réponses à ses question (depuis le 17 avril).

g. Statut de professeur associé *(PV-CX717-19-03-2026-11-5.g)*
- L'employeur veut entériner la nomination à titre de professeur associé un cadre à l'emploi de l'UQTR. En contravention avec l'article 1.12
  - ✓ Des discussions sont en cours au SPPUQTR à la lumière des enjeux et d'une opinion de notre procureur
  - ✓ Discussions en CRT sur la possibilité de lettres d'entente pour certains cas.

6. Vice-présidence aux relations de travail 1

a. Erreur de classement salarial à l'embauche (*PV-CX715-12-02-2026-08.6.a*).
- Modification salariale rétroactive qu'au 12 décembre 2024 (un peu plus de 6 mois) pour l'ajustement de salaire
  - ✓ L'employeur a accordé 6 mois, en cohérent avec les pratiques
  - ✓ Dossier clos

b. Incivilité et droit de représentation *(PV-CX717-19-03-2026-11.6.a)*
- Non-respect des procédures et atteinte à la dignité. Refus d'être accompagnée pour lecture du 1er rapport d'évaluation; non-respect des procédures et délais (art. 11 et 18.03); pressions et de traitements injustes (art. 5.03); refus d'accompagnement syndical (art. 18.03); atteinte à la dignité.
  - ✓ Dossier en attente

c. Évaluation 1er contrat – Report du vote et du dépôt auprès du vice-recteur *(PV-CX717-19-03-2026-11.6.b)*.
- À la suite du dépôt du Comité d'évaluation d'une professeure, l'assemblée départementale a reçue de nouvelles informations. L'assemblée départementale a reporté son vote. Le rapport d'évaluation ne pourra être remis au vice-recteur dans les délais prévus à la convention collective. L'assemblée départementale souhaiterait rencontrer la professeure. La professeure demande d'être accompagnée par le SPPUQTR. Le Syndicat ne peut accompagner ou représenter un.e professeur.e vis-à-vis des collègues.
  - ✓ Lettre de l'employeur :
    - maintien de la rencontre;
    - suspension des délais à prévoir;
    - évaluation du 1er contrat avec les pièces en main;
    - rappel que le contrat se termine au 31 mai.
  - ✓ Échanges avec le procureur et avec la professeure
  - ✓ Proposition CRT de tenir la rencontre en clavardage, refusée par la professeure. Information transmise à l'employeur
  - ✓ En attente de suivi

d. Annulation d'un cours – Date non respectée *(PV-CX713-15-01-2026-08.6.g)*
- Cours annulé après la date limite. Le professeur tente de combler sa tâche normale - récupère des heures en appoint d'un collègue. L'administration contrevient à l'article 10.12 de la convention collective en obligeant le professeur à utiliser ses heures en réserve pour combler sa tâche normale.

- ✓ En préparation pour l'arbitrage

e. Refus d'AÉR (*PV-CX718-09-04-2026-11.6.b)*
   - Un professeur a fait une demande d'AÉR. Le DGAAP a refusé la demande avant que la commission des études en soit saisie, ce qui constitue une ingérence dans le processus d'octroi des AÉR (article 14, CC).
     - ✓ Réception d'une proposition de processus par l'employeur
     - ✓ Ajouts et correctifs en rédaction finale

f. Allégations de communications non respectueuses et de propos vexatoires (*PV-CX718-09-04-2026-11.6.c)*
   - #1 : Un professeur aurait tenu des propos non respectueux et vexatoires à l'égard d'une direction départementale.
   - #2 : Nouvelles infos : commentaires à caractères sexuels et propos inadéquats dans le cadre d'un cours
     - ✓ Retrait du grief.

g. Pourcentages de tâche et prise de retraite *(PV-CX717-19-03-2026-11.6.g)*
   - ✓ Dossier clos à la satisfaction de la professeure

h. Non-respect du Règlement d'étude de premier cycle (*PV-CX718-09-04-2026-11.6.e)*
   - Un professeur n'a pas respecté le règlement. Fautes alléguées sur le plan pédagogique. Suspension disciplinaire sans solde.
     - ✓ Deux convocations, dont une reportée et une où le professeur était absent :
       - Manquement pédagogique
       - Lettre et civilité, respect en assemblée départementale
     - ✓ Grief à déposer
     - ✓ Rappel du Service des ressources humaines au professeur pour dépôt des modules 1 à 3

i. Climat de travail et autres objets à identifier (*PV-CX718-09-04-2026-11.6.f)*
   - Non intervention de la DGAAP adjointe par intérim et problème de climat de travail en assemblée départementale et au comité de programme. Sentiment d'insécurité.
     - ✓ Réponse de la professeure
     - ✓ CRT : la professeure doit formaliser sa demande d'intervention

j. Comité de présélection embauche
   - Une professeure désire être sur le Comité. La prochaine direction départementale l'informe que cela ne sera pas possible pour des raisons d'avoir une variété des points de vue. Art. 9.03 b : *D'au moins deux professeurs du département désignés par l'Assemblée départementale [...].*
     - ✓ Rencontre avec la professeure

k. Comité d'évaluation - 1er contrat
   - Identification des deux professeur.es du programme pour siéger sur le Comité d'évaluation.
   - Risque de conflits d'intérêt de la part d'un des deux professeur.es proposées vis-à-vis la professeure évaluée.
     - ✓ Discussions et échanges avec la professeure
     - ✓ Situation portée à l'attention du DGAAP adjoint
     - ✓ Discussion avec la prochaine direction départementale --> porter à l'attention DGAAP adjoint.
     - ✓ Discussion Pre – DGAAP adjoint
     - ✓ Suivi auprès de la professeure
     - ✓ En attente de la tenue de l'assemblée départementale pour la constitution du Comité

l. Annexe F Cours en ligne *(PV-CX716-26-02-2026-10.6.g)*
   - ➢ Des professeurs refusent de prendre des mandats de direction pédagogique par crainte de perdre leur priorité sur cours en ligne
     - ✓ Rencontre bipartite employeur-profs
     - ✓ En attente de demande de rencontre tripartite
     - ✓ Demande d'avis au procureur

m. Imposition d'une directrice administrative (*PV-CX718-09-04-2026-11.6.g)*
   - ➢ Une directrice administrative est parachutée dans une clinique. Aucune consultation des directions pédagogiques. Demande de suspension de délais.
     - ✓ Demande de suivis auprès de la professeure et du procureur

n. Partage des DTR (*PV-CX718-09-04-2026-11.6.h)*
   - ➢ L'Université ne permet pas le partage et la rémunération des professeur.es externes (Annexe C).
   - ➢ Procédure de transfert de fonds.
     - ✓ Demande de l'état des travaux DTR au conseil syndical (2 réponses)
     - ✓ Tableau des pratiques – DTR accordés par les autres universités

o. MAO et poursuite des travaux accordés (*PV-CX718-09-04-2026-11.6.i)*
   - ➢ Travaux non terminés pour raison de coupe financements du gouvernement.
   - ➢ Demande MAO en conséquence coupées
   - ➢ MAO sera réintroduit ou disponibles en mai-juin
     - ✓ Apporté en CRT conjoint
     - ✓ En attente de suivi

p. Cours atypique
   - ✓ Demande de l'état des programmes en CS
   - ✓ Tableau portrait (variations des reconnaissances inter- et intradépartementale)
   - ✓ Demande d'avis au procureur

q. Comité de présélection - Incapacité du membre externe à siéger
   - ➢ Art. 9.03 - Membre substitut : *Le membre substitut pourra être appelé à agir pour remplacer le membre externe dans le cas où les conditions suivantes sont réunies [...]*
     - ✓ Lettre d'entente signée

7. Présidence

a. Proposition de solliciter les services de médiation préventive du ministère du Travail pour améliorer le fonctionnement du CRT. Demande du VRDHO au ministère du Travail pour s'informer des modalités de fonctionnement;
b. Rencontre avec le recteur sur les enjeux au CRT et l'importance de la transparence financière dans le cadre des travaux du Chantier;
c. Harcèlement psychologique : réception de la contre-offre patronale jugée insatisfaisante. Soumission d'une contre-offre et demande d'établir immédiatement des dates d'arbitrage.

CX720-14-05-2026-12 Huis clos – Gestion des ressources humaines

Le président invite la conseillère aux relations de travail et le conseiller aux affaires universitaires à se retirer de la réunion.

Le huis clos est déclaré à 16h40.

1. **Horaire d'été**
   Le comité exécutif accorde la réduction de la semaine de travail à 32h sans réduction de traitement avant la fermeture des bureaux du Syndicat pour la période estivale et après l'ouverture desdits bureaux. Pour l'année 2026-2027, il s'agit des semaines du 18 mai, 25 mai, 1er juin, 8 juin, 15 juin, puis 17 août, 24 août et 31 août. Les semaines peuvent être modifiées sur demande.

2. **Calendrier des vacances**
   Considérant que les bureaux du Syndicat seront fermés du 22 juin 2026 au 14 août 2026 inclusivement, les jours fériés du 24 juin et du 1er juillet pourront être reportés au courant de l'année (par exemple, à la période des Fêtes pour les ajouter au 8 jours de congés prévus, pour un total de 10 jours). Les bureaux du Syndicat fermeront le 24 décembre 2026, puis ouvriront le 5 janvier 2027.

   Après discussion, les membres du comité exécutif se montrent en accord avec le calendrier proposé.

   Le huis clos est levé à 16h50.

CX720-14-05-2026-13 Questions diverses

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX720-14-05-2026-14 Date de la prochaine réunion

La présidence de la réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 4 juin 2026.

CX720-14-05-2026-15 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 50.

Pier-Luc Lajoie Président de la réunion	François Landry Secrétaire de la réunion